

monde  
eurs  
à-vis

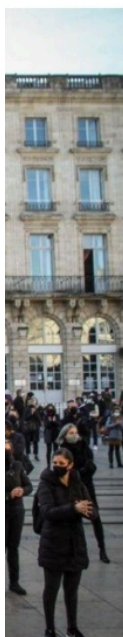
ion de l'Opéra  
tir la rue, sortir  
urs carcans éli-  
lienne. Au-delà  
taé et Balthazar  
voir sa réparti-  
its théâtres, ga-  
dans les salles ».

i monte

ince l'a intégré  
: et musicienne  
des Pays de la  
ans a déjà expé-  
tes et étudiants  
t l'incertitude.  
ns dès sa sortie  
uver un contrat  
arance ne sup-  
t des intermit-  
s constamment  
dentielle, deve-  
rtain. Pour elle,  
s en question. *Le  
éter de vivoter.  
se en charge par*

ir sa future car-  
le se force à se  
à distance » pré-  
l a imposé aux  
ideau, Garantie  
année blanche,  
de travail. « *Par  
nce chômage, ça  
ne préfère pas y  
ien.* »

z @HamezNoelle



étaire.



© Yan Cherrit

Damien Labbé, président de l'Undia, lors d'une manifestation sur l'indemnisation chômage des intermittents du spectacle, à Paris le 17 janvier 2019.

# Fin de partie pour les intermittent·es

À l'approche de l'élection présidentielle, Damien Labbé, président de l'Union nationale de défense des intermittents de l'audiovisuel (Undia), présente les attentes du secteur. L'occasion de dresser le bilan du quinquennat, et d'exprimer ses craintes quant à l'issue du scrutin.

Du mandat d'Emmanuel Macron et de sa gestion de la crise sanitaire, Damien Labbé retient la mise en place de l'année blanche. « Elle a permis aux intermittents et aux intermittentes qui n'avaient pas l'occasion de travailler en raison de la crise de conserver une allocation chômage », souligne-t-il dans son rôle de président de l'Undia. Pour autant, ce chef-monteur de profession reproche aux entreprises de ne pas avoir traité à égalité l'ensemble des salariées et salariés, dont ils et elles font partie. « Dans la plupart des boîtes de production ou chaînes de télé, les CDI ont eu le droit au chômage partiel. Nous qui devions travailler, on nous a juste dit de rester chez nous sans pouvoir en bénéficier », dénonce-t-il.

## Un système injuste

Le président de l'Undia s'offusque aussi de l'existence du système de franchise de salaire. « Lorsqu'on travaille trop l'année précédente, on se retrouve plusieurs mois sans aucune protection au chômage », précise-t-il. En effet, les intermittents et les intermittentes doivent effectuer au minimum 507 heures de travail pour bénéficier du régime d'indemnisation. Cependant, ils et elles ne doivent pas non plus dépasser 800 heures pour éviter les franchises de salaire. Damien Labbé résume le fonctionnement : « Si vous avez travaillé très régulièrement, donc cotisé pendant un an, et que l'année suivante est moins florissante, alors il faudra attendre un certain délai pour

bénéficier du régime. » Un mécanisme qu'il trouve absolument injuste. « Dans aucun autre régime, on dit aux gens qu'ils ont trop travaillé pour avoir le droit au chômage. Qu'on n'ait pas assez travaillé, ça s'entend, mais qu'on ait trop travaillé, non », s'insurge-t-il. Aujourd'hui, il demande la suppression pure et simple des franchises de salaire, instituées en 2016.

## Des propositions dangereuses

Les propositions des candidates et des candidats pour soutenir le secteur, Damien Labbé les cherche toujours. Pour lui, les prétendantes et les prétendants à l'Élysée ne sont même pas au courant du fonctionnement des franchises de salaire. « Le problème est extrêmement technique, en plus d'être méconnu », précise-t-il. Quant aux propositions existantes, ce représentant de l'Undia y voit un véritable danger pour la profession. « Je suis très inquiet concernant la volonté d'Emmanuel Macron de supprimer la redevance télé, qui permet de financer l'un des plus gros groupes audiovisuels français. » Il craint une baisse des salaires des intermittents et des intermittentes. « Si France Télévision a moins d'argent, le groupe va demander aux producteurs de baisser les prix. Les salaires seront la variable d'ajustement, estime-t-il avant de conclure. Moins FranceTv aura d'argent, moins il y aura de travail pour nous, donc ça s'annonce compliqué. »

Florian Gourdin @FlorianGrD2610